

SUD-GIRONDE MOBILITÉS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL

Nombre de membres en exercice	: 20
Nombre de membres présents	: 18
Nombre de suffrages exprimés	: 18
VOTE	
Pour	: 18
Contre	: 0
Abstention	: 0

DATE DE LA CONVOCATION : **21 FEVRIER 2025**
SEANCE ORDINAIRE DU : **3 MARS 2025**

OBJET DE LA DÉLIBÉRATION : **COMPTE DE GESTION 2024**
N°10-2025

L'an **deux mille vingt-cinq** et le **trois mars** à **dix-huit heures quinze**, le Comité Syndical du Syndicat, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur FUMEY Christophe.

<u>CDC CONVERGENCE GARONNE</u>	TITULAIRES PRESENTS : FILLIATRE Thomas, QUEYRENS Alain, JOINEAU Vincent, CLAVIER Dominique SUPPLEANTS PRESENTS ET VOTANTS : PERNIN Denis en l'absence de DEPUYDT Jean-Marc, DREAU Bernard en l'absence de SOULE Jean-Patrick.
<u>CDC DU REOLAIS EN SUD GIRONDE</u>	TITULAIRES PRESENTS : ZAGHET Francis, CAMON-GOLYA Philippe, ROBINE Matthias, SONILHAC Luc.
<u>CDC DU SUD GIRONDE :</u>	TITULAIRES PRESENTS : GUILLEM Christophe, FUMEY Christophe, SAPHORE Valérie, LE LAGADEC Magali, BIRAC Frédéric, BANQUET RENARD Maryse. SUPPLEANTS PRESENTS ET VOTANTS : FAVIER Jacques en l'absence de MAROT Yann, GERBEAU Cédric en l'absence de DULUC Nathalie.

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2024 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux des titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2023, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

1. Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2024, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
2. Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2024 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;
3. Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Le comité syndical,

DECLARE que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2024 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.
Pour expédition conforme,

* * * *

Après en avoir délibérer, la présente délibération est adoptée à l'unanimité des votants du comité syndical ordinaire du 3 mars 2025.

Le Président,

*-certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité,
-informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.*

FAIT ET DELIBERE EN SEANCE A LA DATE CI-DESSUS,

Le Président, Christophe FUMEY

Le secrétaire de séance, Thomas FILLIATRE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE LA GIRONDE

Nombre de membres en exercice	: 20
Nombre de membres présents	: 17
Nombre de suffrages exprimés	: 17
VOTE	
Pour	: 17
Contre	: 0
Abstention	: 0

SUD-GIRONDE MOBILITÉS
TRANSPORTS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU COMITÉ SYNDICAL

DATE DE LA CONVOCATION : 21 FEVRIER 2025
SEANCE ORDINAIRE DU : 3 MARS 2025

OBJET DE LA DÉLIBÉRATION : COMPTE ADMINISTRATIF 2024
N°11-2025

L'an **deux mille vingt-cinq** et le **trois mars** à **dix-huit heures quinze**, le Comité Syndical du Syndicat, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur FUMEY Christophe.

<u>CDC CONVERGENCE GARONNE</u>	TITULAIRES PRESENTS : FILLIATRE Thomas, QUEYRENS Alain, JOINEAU Vincent, CLAVIER Dominique SUPPLEANTS PRESENTS ET VOTANTS: PERNIN Denis en l'absence de DEPUYDT Jean-Marc, DREAU Bernard en l'absence de SOULE Jean-Patrick.
<u>CDC DU REOLAIS EN SUD GIRONDE</u>	TITULAIRES PRESENTS : ZAGHET Francis, CAMON-GOLYA Philippe, ROBINE Matthias, SONILHAC Luc.
<u>CDC DU SUD GIRONDE :</u>	TITULAIRES PRESENTS: GUILLEM Christophe, SAPHORE Valérie, LE LAGADEC Magali, BIRAC Frédéric, BANQUET RENARD Maryse. SUPPLEANTS PRESENTS ET VOTANTS: FAVIER Jacques en l'absence de MAROT Yann, GERBEAU Cédric en l'absence de DULUC Nathalie.

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2121-14, L.2121-21 et L.2121-29 relatifs à la désignation d'un président autre que le maire pour présider au vote du compte administratif et aux modalités de scrutin pour les votes de délibérations,
Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2121-31 relatif à l'adoption du compte administratif et du compte de gestion,
Considérant que M ZAGHET Francis a été désigné pour présider la séance lors de l'adoption du compte administratif,
Considérant que M FUMEY Christophe, président, s'est retiré pour laisser la présidence à M ZAGHET Francis pour le vote du compte administratif,
Délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2024 dressé par l'ordonnateur, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré, le comité syndical :

1. Donne acte de la présentation faite du Compte Administratif, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
Résultats reportés		1 082 352,89		221 274,00		1 303 626,89
Opérations de l'exercice	2 782 697,88	3 993 672,92	185 099,96	126 095,67	2 967 797,84	4 119 768,59
TOTAUX	2 782 697,88	5 076 025,81	185 099,96	347 369,67	2 967 797,84	5 423 395,48
Résultats de l'exercice		1 210 975,04		-59 004,29		1 151 970,75
Résultats de clôture		2 293 327,93		162 269,71		2 455 597,64
RESULTATS DEFINITIFS		2 293 327,93		162 269,71		2 455 597,64

2. Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;
3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,
4. Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus ;

5. Au registre des délibérations sont les signatures.
Pour expédition conforme,

* * * *

Après en avoir délibérer, la présente délibération est adoptée à l'unanimité des votants du comité syndical ordinaire du 3 mars 2025.

Le Président,

*-certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité,
-informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.*

FAIT ET DELIBERE EN SEANCE A LA DATE CI-DESSUS,

Le secrétaire de séance, Thomas FILLIATRE

Le Vice-Président, Francis ZAGHET

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE LA GIRONDE

Nombre de membres en exercice	: 20
Nombre de membres présents	: 17
Nombre de suffrages exprimés	: 17
VOTE	
Pour	: 17
Contre	: 0
Abstention	: 0

SUD-GIRONDE MOBILITÉS
TRANSPORTS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU COMITÉ SYNDICAL

DATE DE LA CONVOCATION : 21 FEVRIER 2025
SEANCE ORDINAIRE DU : 3 MARS 2025

OBJET DE LA DÉLIBÉRATION : **COMPTE ADMINISTRATIF 2024**
N°11-2025

L'an **deux mille vingt-cinq** et le **trois mars** à **dix-huit heures quinze**, le Comité Syndical du Syndicat, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur FUMEY Christophe.

CDC CONVERGENCE GARONNE	TITULAIRES PRESENTS : FILLIATRE Thomas, QUEYRENS Alain, JOINEAU Vincent, CLAVIER Dominique SUPPLEANTS PRESENTS ET VOTANTS : PERNIN Denis en l'absence de DEPUYDT Jean-Marc, DREAU Bernard en l'absence de SOULE Jean-Patrick.
CDC DU REOLAIS EN SUD GIRONDE	TITULAIRES PRESENTS : ZAGHET Francis, CAMON-GOLYA Philippe, ROBINE Matthias, SONILHAC Luc.
CDC DU SUD GIRONDE :	TITULAIRES PRESENTS : GUILLEM Christophe, SAPHORE Valérie, LE LAGADEC Magali, BIRAC Frédéric, BANQUET RENARD Maryse. SUPPLEANTS PRESENTS ET VOTANTS : FAVIER Jacques en l'absence de MAROT Yann, GERBEAU Cédric en l'absence de DULUC Nathalie.

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2121-14, L.2121-21 et L.2121-29 relatifs à la désignation d'un président autre que le maire pour présider au vote du compte administratif et aux modalités de scrutin pour les votes de délibérations,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2121-31 relatif à l'adoption du compte administratif et du compte de gestion,

Considérant que M ZAGHET Francis a été désigné pour présider la séance lors de l'adoption du compte administratif,

Considérant que M FUMEY Christophe, président, s'est retiré pour laisser la présidence à M ZAGHET Francis pour le vote du compte administratif,

Délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2024 dressé par l'ordonnateur, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré, le comité syndical :

1. Donne acte de la présentation faite du Compte Administratif, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
Résultats reportés		1 082 352,89		221 274,00		1 303 626,89
Opérations de l'exercice	2 782 697,88	3 993 672,92	185 099,96	126 095,67	2 967 797,84	4 119 768,59
TOTAUX	2 782 697,88	5 076 025,81	185 099,96	347 369,67	2 967 797,84	5 423 395,48
Résultats de l'exercice		1 210 975,04		-59 004,29		1 151 970,75
Résultats de clôture		2 293 327,93		162 269,71		2 455 597,64
RESULTATS DEFINITIFS		2 293 327,93		162 269,71		2 455 597,64

2. Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;
3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,
4. Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus ;

5. Au registre des délibérations sont les signatures.
Pour expédition conforme,

* * * *

Après en avoir délibéré, la présente délibération est adoptée à l'unanimité des votants du comité syndical ordinaire du 3 mars 2025.

Le Président,

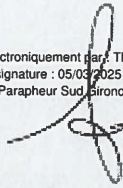
*-certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité,
-informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.*

FAIT ET DELIBERE EN SEANCE A LA DATE CI-DESSUS,

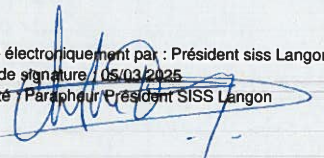
Le secrétaire de séance, Thomas FILLIATRE

Le Vice-Président, Francis ZAGHET

Signé électroniquement par : Thomas FILLIATRE
Date de signature : 05/03/2025
Qualité : Parapheur Sud Aironde Mobilités - Secrétaire de séance



Signé électroniquement par : Président siss Langon
Date de signature : 05/03/2025
Qualité : Parapheur Président SISS Langon



SUD-GIRONDE MOBILITÉS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL

Nombre de membres en exercice	:	20
Nombre de membres présents	:	18
Nombre de suffrages exprimés	:	18
VOTE		
Pour	:	18
Contre	:	0
Abstention	:	0

DATE DE LA CONVOCATION : 21 FEVRIER 2025
SEANCE ORDINAIRE DU : 3 MARS 2025

OBJET DE LA DELIBERATION : AFFECTATION DES RESULTATS 2024
N° 12-2025

L'an **deux mille vingt-cinq** et le **trois mars** à **dix-huit heures quinze**, le Conseil Syndical du Syndicat, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur FUMEY Christophe.

CDC CONVERGENCE GARONNE	TITULAIRES PRESENTS : FILLIATRE Thomas, QUEYRENS Alain, JOINEAU Vincent, CLAVIER Dominique SUPPLEANTS PRESENTS ET VOTANTS : PERNIN Denis en l'absence de DEPUYDT Jean-Marc, DREAU Bernard en l'absence de SOULE Jean-Patrick.
CDC DU REOLAIS EN SUD GIRONDE	TITULAIRES PRESENTS : ZAGHET Francis, CAMON-GOLYA Philippe, ROBINE Matthias, SONILHAC Luc.
CDC DU SUD GIRONDE :	TITULAIRES PRESENTS : GUILLEM Christophe, FUMEY Christophe, SAPHORE Valérie, LE LAGADEC Magali, BIRAC Frédéric, BANQUET RENARD Maryse. SUPPLEANTS PRESENTS ET VOTANTS : FAVIER Jacques en l'absence de MAROT Yann, GERBEAU Cédric en l'absence de DULUC Nathalie.

Le comité syndical ayant entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2024, monsieur le président propose au comité syndical de procéder à l'affectation du résultat de l'exercice 2024 de Sud-Gironde Mobilités Transports de la manière suivante.

AFFECTATION DES RESULTATS 2024 FONCTIONNEMENT

Résultat de l'année : excédent.....1 210 975,04€
Résultat antérieur : excédent.....1 082 352,89€
Résultat global : excédent.....2 293 327,93€

CALCUL DE L'AUTOFINANCEMENT MINIMUM NÉCESSAIRE : INVESTISSEMENT

Résultat de l'exercice : déficit.....59 004,29€
Résultat antérieur : excédent.....221 274,00€
Résultat global : excédent.....162 269,71€

Dépenses à reporter :0,00 €
Recettes à reporter :0,00 €

Besoin réel de financement0,00 €

Le comité syndical décide, après en avoir délibéré, d'affecter :

En excédent reporté à la section de fonctionnement :**2 293 327,93€** (R 002)
En excédent reporté à la section d'investissement :**162 269,71€** (R 001)
En couverture du besoin réel de financement dégagé à la section d'investissement (recette budgétaire au compte R 1068) : **0,00€**

* * * *

Après en avoir délibéré, la présente délibération est adoptée à l'unanimité des votants du comité syndical ordinaire du 3 mars 2025.

Le Président,

*-certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité,
-informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.*

FAIT ET DELIBERE EN SEANCE A LA DATE CI-DESSUS,

Le Président, Christophe FUMEY

Le secrétaire de séance, Thomas FILLIATRE

Nombre de membres en exercice	:	20
Nombre de membres présents	:	18
Nombre de suffrages exprimés	:	18
VOTE		
Pour	:	18
Contre	:	0
Abstention	:	0

SUD-GIRONDE MOBILITÉS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL

DATE DE LA CONVOCATION : 21 FEVRIER 2025
SEANCE ORDINAIRE DU : 3 MARS 2025

OBJET DE LA DÉLIBÉRATION : **PARTICIPATION DES CDC DE CONVERGENCE GARONNE, DU REOLAIS EN SUD-GIRONDE ET DU SUD-GIRONDE AU BUDGET 2025**
N°07-2024

L'an **deux mille vingt-cinq** et le **trois mars** à **dix-huit heures quinze**, le Conseil Syndical du Syndicat, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Monsieur FUMEY Christophe**.

<u>CDC CONVERGENCE GARONNE</u>	TITULAIRES PRESENTS : FILLIATRE Thomas, QUEYRENS Alain, JOINEAU Vincent, CLAVIER Dominique SUPPLEANTS PRESENTS ET VOTANTS : PERNIN Denis en l'absence de DEPUYDT Jean-Marc, DREAU Bernard en l'absence de SOULE Jean-Patrick.
<u>CDC DU REOLAIS EN SUD GIRONDE</u>	TITULAIRES PRESENTS : ZAGHET Francis, CAMON-GOLYA Philippe, ROBINE Matthias, SONILHAC Luc.
<u>CDC DU SUD GIRONDE :</u>	TITULAIRES PRESENTS : GUILLEM Christophe, FUMEY Christophe, SAPHORE Valérie, LE LAGADEC Magali, BIRAC Frédéric, BANQUET RENARD Maryse. SUPPLEANTS PRESENTS ET VOTANTS : FAVIER Jacques en l'absence de MAROT Yann, GERBEAU Cédric en l'absence de DULUC Nathalie.

CONSIDERANT les délibérations n°2021-35 du conseil communautaire en date du 24 mars 2021, de la Communauté de Communes Convergence Garonne, la délibération n°2021/022 du conseil communautaire en date du 25 mars 2021 de la communauté de communes du Réolais en Sud-Gironde ainsi que la délibération n°DEL21MAR05 du conseil communautaire en date du 29 mars 2021 de la communauté de communes du Sud-Gironde prenant acte de la prise de compétence d'organisation de la mobilité par les trois communautés de communes susvisées,

CONSIDERANT l'adhésion au Syndicat Sud-Gironde Mobilités et le transfert de la compétence Mobilité des Communautés de Communes au dit syndicat par le biais des délibérations n°2023-49 du 12 avril 2023 pour la communauté de communes Convergence Garonne, par la délibération n°2023-069 du 9 mai 2023 pour la communauté de communes du Réolais en Sud Gironde et par la délibération n°DEL23AVR20 du 4 avril 2023 pour la communauté de communes du Sud Gironde,

CONSIDERANT la délibération n°20-2023 du 10 mai 2023 du Syndicat Sud-Gironde Mobilités se prononçant favorablement à l'adhésion de ces trois Communautés de communes,

CONSIDERANT que ces trois communautés de communes participent au budget de Sud-Gironde Mobilités,

Monsieur le Président propose donc la répartition suivante des participations au budget Sud-Gironde Mobilités pour l'année 2025, la participation globale prévisionnelle étant de **306 987,22 €** pour l'ensemble du territoire,
La participation 2025 se répartit de la manière suivante :

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES	Participation totale	1er versement mai	2ème versement septembre
CONVERGENCE GARONNE	46 603,96 €	23 301,98 €	23 301,98 €
DU REOLAIS EN SUD GIRONDE	32 262,04 €	16 131,02 €	16 131,02 €
DU SUD-GIRONDE	228 121,22 €	114 060,61 €	114 060,61 €
TOTAL	306 987,22 €	153 493,61 €	153 493,61 €

Le Comité Syndical, Monsieur le Président entendu, approuve la participation prévisionnelle des communautés de communes de Convergence Garonne, du Réolais en Sud-Gironde et du Sud-Gironde.

Les participations seront versées en deux fois, au mois de mai et de septembre.

* * * *

Après en avoir délibéré, la présente délibération est adoptée à 18 voix pour, une voix contre et une abstention en comité syndical ordinaire du 3 mars 2024.

Le Président,

*-certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité,
 -informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.*

FAIT ET DELIBERE EN SEANCE A LA DATE CI-DESSUS,

Le Président, Christophe FUMEY

Le secrétaire de séance, Thomas FILLIATRE

Nombre de membres en exercice	:	20
Nombre de membres présents	:	18
Nombre de suffrages exprimés	:	18
VOTE		
Pour	:	18
Contre	:	0
Abstention	:	0

SUD-GIRONDE MOBILITÉS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL

DATE DE LA CONVOCATION : 21 FEVRIER 2025
SEANCE ORDINAIRE DU : 3 MARS 2025

OBJET DE LA DÉLIBÉRATION : **DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2025**
N° 14-2025

L'an **deux mille vingt-cinq** et le **trois mars** à **dix-huit heures quinze**, le Conseil Syndical du Syndicat, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur FUMEY Christophe.

CDC CONVERGENCE GARONNE	TITULAIRES PRESENTS : FILLIATRE Thomas, QUEYRENS Alain, JOINEAU Vincent, CLAVIER Dominique SUPPLEANTS PRESENTS ET VOTANTS : PERNIN Denis en l'absence de DEPUYDT Jean-Marc, DREAU Bernard en l'absence de SOULE Jean-Patrick.
CDC DU REOLAIS EN SUD GIRONDE	TITULAIRES PRESENTS : ZAGHET Francis, CAMON-GOLYA Philippe, ROBINE Matthias, SONILHAC Luc.
CDC DU SUD GIRONDE :	TITULAIRES PRESENTS : GUILLEM Christophe, FUMEY Christophe, SAPHORE Valérie, LE LAGADEC Magali, BIRAC Frédéric, BANQUET RENARD Maryse. SUPPLEANTS PRESENTS ET VOTANTS : FAVIER Jacques en l'absence de MAROT Yann, GERBEAU Cédric en l'absence de DULUC Nathalie.

Après avoir présenté au comité syndical les propositions de fonctionnement et d'investissement pour 2025, monsieur le président expose au comité syndical que la loi d'orientation budgétaire n°92-125 du 6 février 1992 ainsi que l'article 107 de la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, dite loi « NOTRe », publiée au journal officiel du 8 août 2015, oblige les groupements de communes ayant une commune de 3 500 habitants ou plus dans son assemblée à prévoir qu'un débat ait lieu sur les orientations budgétaires avant examen du budget.

Monsieur le président, conformément à la loi en vigueur, a soumis ce document et un débat s'est instauré au sein du comité syndical sur les orientations budgétaires 2025.

Le débat d'orientation budgétaire est voté sur la base d'un rapport est proposé au vote, et adopté, à 18 voix pour et 0 voix contre.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour expédition conforme.

* * * *

Après en avoir délibéré, la présente délibération est adoptée à l'unanimité des votants du comité syndical ordinaire du 3 mars 2025.

Le Président,

-certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité,
-informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

FAIT ET DELIBERE EN SEANCE A LA DATE CI-DESSUS,

Le Président, Christophe FUMEY

Le secrétaire de séance, Thomas FILLIATRE

CA 2024 - SUD-GIRONDE MOBILITÉS

FONCTIONNEMENT
DEPENSES

Chapitre 002 - DEFICIT ANTÉRIEUR REPORTÉ

Compte	Libellé	CA 2022	CA 2023	BP 2024	CA 2024
002	Déficit antérieur reporté	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total chapitre	0,00	0,00	0,00	0,00

Chapitre 011 - CHARGES À CARACTÈRE GÉNÉRAL

Compte	Libellé	CA 2022	CA 2023	BP 2024	CA 2024
6061	Fournitures non stockables	20 654,55	29 530,78	34 900,00	25 544,72
6063	Fournitures d'entretien	5 394,82	5 021,58	12 000,00	12 164,19
6064	Fournitures administratives	875,94	910,26	1 500,00	1 009,58
6066	Carburants	752 301,57	680 681,32	903 000,00	624 788,36
611	Sous traitance générale	64 005,77	121 210,51	197 000,00	189 717,12
6122	Redevances crédit bail mobilier	1 243,20	1 243,20	1 300,00	441,60
6135	Locations mobilières	62 222,65	68 396,50	134 000,00	128 722,97
61521	Entretiens Bâtiments publics	11 628,46	9 323,04	60 000,00	13 094,38
61528	Entretiens Réparations Autres	0,00	0,00	0,00	0,00
61551	Entretien matériel roulant	72 078,12	77 169,13	81 500,00	73 992,46
61558	Autres biens mobiliers	2 438,53	2 949,53	3 500,00	17 721,73
6156	Maintenance	13 913,91	8 037,10	9 000,00	6 701,39
6161	Assurance multirisques	11 077,87	11 797,68	12 500,00	12 042,61
6162	Assurance obligatoire	33 734,30	35 124,00	42 600,00	41 038,05
617	Etude et recherche	0,00	0,00	50 000,00	0,00
618	Divers (formation, documentation)	709,80	2 404,18	9 100,00	5 363,10
6226	Honoraires	3 500,01	9 700,00	5 000,00	5 000,00
6231	Annonces et insertions	0,00	914,23	1 000,00	0,00
6236	Catalogues et imprimés	2 021,00	1 059,00	10 000,00	13 644,62
6251	Voyages et déplacements	12 636,70	11 780,10	12 000,00	14 418,65
6256	Missions	0,00	0,00	0,00	0,00
6257	Réceptions	16,21	851,90	3 500,00	356,70
6261	Frais affranchissement	465,66	291,98	500,00	431,22
6262	Frais de télécommunications	3 012,62	2 847,23	4 000,00	2 871,35
627	Services bancaires et assimilés	0,00	700,00	0,00	0,00
6281	Concours divers	1 956,00	1 908,00	1 930,00	1 960,00
62878	Remboursement de frais à de tiers	0,00	1 150,38	1 160,00	4 306,18
6354	Droits d'enregistrement de timbre	2 620,86	3 106,66	3 250,00	2 708,11
6358	Autres droits	1 073,51	322,80	500,00	1 011,39
	Total Chapitre	1 079 582,06	1 088 431,09	1 594 740,00	1 199 050,48

Chapitre 012 - CHARGES DU PERSONNEL

Compte	Libellé	CA 2022	CA 2023	BP 2024	CA 2024
6211	Personnel intérimaire	0,00	0,00	0,00	0,00
6218	Autres personnels extérieurs	4 150,40	13 359,37	60 000,00	40 574,86
6331	Versement de transports mobilité	0,00	1 881,83	1 700,00	1 577,44
6332	Cotisations versées au FNAL	2 398,10	1 184,98	720,00	628,92
6336	Cotisations au centre nat. et régionaux	10 310,67	11 335,60	13 200,00	13 883,92
6411	Salaires, appointements, commissions	578 945,74	610 507,60	600 000,00	503 209,06
6413	Primes et gratification (non titulaires)	78 915,18	105 290,76	324 600,00	303 424,29
6451	Cotisations à l'URSSAF	86 073,04	95 642,84	129 000,00	140 684,88
6453	Cotisations caisses de retraite	132 004,50	138 399,35	134 000,00	122 150,24
6454	Cotisations ASSEDIC	3 181,75	4 250,88	15 000,00	12 281,01
6458	Cotisations autres organismes sociaux	34 385,94	34 142,94	42 500,00	40 074,97
6474	Versements aux autres œuvres sociales	12 500,00	12 500,00	12 500,00	12 500,00
6475	Médecine du travail, pharmacie	2 607,00	2 088,60	3 000,00	1 545,00
6476	Vêtements de travail	0,00	347,44	2 148,04	352,62
648	Autre charges de personnel	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total chapitre	945 472,32	1 030 932,19	1 338 368,04	1 192 887,21

Chapitre 022 - DÉPENSES IMPRÉVUES

Compte	Libellé	CA 2022	CA 2023	BP 2024	CA 2024
022	Dépenses imprévues	0,00	0,00	3 524,16	0,00
	Total chapitre	0,00	0,00	3 524,16	0,00

Chapitre 023 - VIREMENT À LA SECTION D'INVESTISSEMENT

Compte	Libellé	CA 2022	CA 2023	BP 2024	CA 2024
023	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00	230 000,00	0,00
	Total chapitre	0,00	0,00	230 000,00	0,00

Chapitre 042 - OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS

Compte	Libellé	CA 2022	CA 2023	BP 2024	CA 2024
6811	Dotation amortiss. immobilisation cor. et inc.	221 640,27	124 686,08	125 915,00	125 735,83
	Total chapitre	221 640,27	124 686,08	125 915,00	125 735,83

Chapitre 65 - AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE

Compte	Libellé	CA 2022	CA 2023	BP 2024	CA 2024
6512	Droits d'utilisation - Informatique en nuage	0,00	0,00	0,00	1 446,40
6518	Autres	0,00	0,00	0,00	2 160,39
6531	Indemnités	27 668,93	30 911,97	36 000,00	37 847,88
6533	Cotisations retraites	1 162,09	1 313,27	4 000,00	1 632,68
6541	Créances admises en non-valeurs	0,00	0,00	1 500,00	0,00
6542	Créances éteintes	0,00	161,82	1 500,00	13,20
65714	Subventions d'équipement aux organismes publics - Communes	0,00	0,00	40 000,00	0,00
65718	Subventions d'équipement aux organismes publics - Autres EPL	0,00	0,00	30 000,00	27 000,00
65735	Subventions groupement de collectivités	0,00	0,00	42 000,00	54 675,00
65738	Autres organismes divers	0,00	0,00	97 000,00	96 742,69
6573641	Subvention budget annexe et régies dotées de seule autonomie financière	200 000,00	170 000,00	0,00	772,47
6588	Charges diverses de gestion courante	3,46	2,79	1 082 352,89	353,22
	Total chapitre	228 834,48	202 389,85	1 334 352,89	222 643,93

Envoyé en préfecture le 05/03/2025

Reçu en préfecture le 05/03/2025

Publié le



ID : 033-200100998-20250305-DEL_1125_CA24-DE

Chapitre 66 - CHARGES FINANCIÈRES

Compte	Libellé	CA 2022	CA 2023	BP 2024	CA 2024
66111	Intérêts d'emprunts et dettes	58 157,38	50 834,40	43 590,00	43 584,65
66112	Intérêts Courus ICNE	-1 279,92	-1 453,06	-1 205,00	-1 204,22
6615	Intérêts des comptes courants	455,00	435,00	500,00	0,00
6688	Autres charges financières	300,00	0,00	700,00	0,00
	Total chapitre	57 632,46	49 816,34	43 585,00	42 380,43

Chapitre 67 - CHARGES EXCEPTIONNELLES

Compte	Libellé	CA 2022	CA 2023	BP 2024	CA 2024
6718	Autre charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	0,00	593,01	2 000,00	0,00
	Total chapitre	0,00	593,01	2 000,00	0,00

Chapitre 68 - DOTATIONS AUX DEPRECIATIONS ET AUX PROVISIONS

Compte	Libellé	CA BAT + TRANS 2022	CA BAT + TRANS 2023	BP 2024	CA 2024
6817	Dotations aux dépréciations de actifs circulants	0,00	4 241,46	5 500,00	0,00
	Total chapitre	0,00	4 241,46	5 500,00	0,00

TOTAL DÉPENSES EXPLOITATION	2 533 161,59	2 501 090,02	4 677 985,09	2 782 697,88
------------------------------------	---------------------	---------------------	---------------------	---------------------

Envoyé en préfecture le 05/03/2025

Reçu en préfecture le 05/03/2025

Publié le



ID : 033-200100998-20250305-DEL_1125_CA24-DE

**FONCTIONNEMENT
 RECETTES**

Chapitre 002 - EXCÉDENTS ANTÉRIEURS REPORTÉS

Compte	Libellé	CA 2022	CA 2023	BP 2024	CA 2024
002	Excédents antérieurs reportés	0,00	0,00	1 082 352,89	0,00
	Total chapitre	0,00	0,00	1 082 352,89	0,00

Chapitre 013 - ATTENUATION DES CHARGES

Compte	Libellé	CA 2022	CA 2023	BP 2024	CA 2024
64198	Autres remboursements	30 811,91	28 808,80	20 000,00	23 471,43
6459	Remboursement sur charges de SS	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total chapitre	30 811,91	28 808,80	20 000,00	23 471,43

Chapitre 042 - OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS

Compte	Libellé	CA 2022	CA 2023	BP 2024	CA 2024
777	Quote part des subvent. Investiss.	14 000,00	14 000,00	0,00	0,00
778	Autres produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total chapitre	14 000,00	14 000,00	0,00	0,00

Chapitre 70 - VENTES DE PRODUITS FABRIQUÉS ET PRESTATIONS DE SERVICES

Compte	Libellé	CA 2022	CA 2023	BP 2024	CA 2024
7061	Transport de voyageurs	127 566,62	132 293,12	108 500,00	102 064,69
7068	Services accessoires au transport	2 870,00	2 710,00	2 500,00	3 250,00
7083	Locations diverses	18 420,00	26 879,00	18 000,00	30 640,00
7084	Mise à disposition de personnel facturé	95 710,47	97 689,00	95 000,00	70 335,00
7088	Autres produits de gestion courante	268 152,96	249 492,30	261 000,00	316 758,19
	Total chapitre	512 720,05	509 063,42	485 000,00	523 047,88

Chapitre 73 - PRODUITS ISSUS DE LA FISCALITE

Compte	Libellé	CA 2022	CA 2023	BP 2024	CA 2024
734	Versement mobilité	0,00	524 276,71	1 044 000,00	1 563 078,30
	Total chapitre	0,00	524 276,71	1 044 000,00	1 563 078,30

Chapitre 74 - SUBVENTIONS D'EXPLOITATION

Compte	Libellé	CA 2022	CA 2023	BP 2024	CA 2024
7472	Subventions Région	835 103,16	887 234,52	874 516,20	898 217,59
7473	Subventions département	0,00	0,00	0,00	0,00
7475	Subventions groupement de collectivités	375 000,00	307 300,94	306 970,00	306 971,84
7478	Autres EPL rembt assurances	4 576,84	0,00	0,00	0,00
748	Autres subvention d'exploitation	0,00	170 000,00	0,00	0,00
	Total chapitre	1 214 680,00	1 364 535,46	1 181 486,20	1 205 189,43

Chapitre 75 - PRODUITS DIVERS DE GESTION COURANTE

Compte	Libellé	CA 2022	CA 2023	BP 2024	CA 2024
7581	FCTVA	146,00	1 877,48	0,00	1 447,65
7588	Produits de gestion courante	763 555,24	678 937,78	865 146,00	673 352,83
	Total chapitre	763 701,24	680 815,26	865 146,00	674 800,48

Chapitre 76 - PRODUITS FINANCIERS

Compte	Libellé	CA 2022	CA 2023	BP 2024	CA 2024
761	Produits de participations	200 000,00	0,00	0,00	0,00
7688	Autres produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total chapitre	200 000,00	0,00	0,00	0,00

Chapitre 77 - PRODUITS EXCEPTIONNELS

Compte	Libellé	CA 2022	CA 2023	BP 2024	CA 2024
7714	Recouvrement sur créances admises en non valeur	0,00	0,00	0,00	0,00
7718	Autres produits exceptionnels sur opérations de ge	0,00	0,00	0,00	2 358,00
773	Mandats annulés	4 890,25	25,56	0,00	0,00
774	Suventions exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00
775	Produit des cessions des actifs	0,00	11 200,00	0,00	0,00
778	Autres produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total chapitre	4 890,25	11 225,56	0,00	2 358,00

Chapitre 78 - REPRISES SUR AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS

Compte	Libellé	CA 2022	CA 2023	BP 2024	CA 2024
7718	Autres produits exceptionnels sur opération de gestion	0,00	0,00	0,00	1 727,40
	Total chapitre	0,00	0,00	0,00	1 727,40

TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT	2 740 803,45	3 132 725,21	4 677 985,09	3 993 672,92
RESULTAT FONCTIONNEMENT	207 641,86	631 635,19		1 210 975,04
DEFICIT FONCTIONNEMENT				

INVESTISSEMENT
DÉPENSES

Chapitre 020 - DÉPENSES IMPREVUES

Compte	Libellé	CA 2022	CA 2023	BP 2024	CA 2024
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	15 222,00	0,00
	Total chapitre	0,00	0,00	15 222,00	0,00

Chapitre 040 - OPERATIONS D'ORDRE DE TRANFERT ENTRE SECTIONS

Compte	Libellé	CA 2022	CA 2023	BP 2024	CA 2024
1068	Virement section fonctionnement	0,00	0,00	0,00	0,00
13913	Département	14 000,00	14 000,00	0,00	0,00
13918	Subventions d'équipement - Autres	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total chapitre	14 000,00	14 000,00	0,00	0,00

Chapitre 13 - SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT

Compte	Libellé	CA 2022	CA 2023	BP 2024	CA 2024
1315	Subvention d'équipement - groupement de collectivités	0,00	0,00	14 175,00	0,00
	Total chapitre	0,00	0,00	14 175,00	0,00

Chapitre 16 - EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILÉES

Compte	Libellé	CA 2022	CA 2023	BP 2024	CA 2024
1641	Emprunts en euros	176 294,74	174 296,60	172 792,00	172 791,79
166	Refinancement de dette	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total chapitre	176 294,74	174 296,60	172 792,00	172 791,79

Chapitre 20 - IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Compte	Libellé	CA 2022	CA 2023	BP 2024	CA 2024
2031	Frais d'étude	0,00	0,00	50 000,00	4 259,00
205	Concessions et droits, brevets, licences...	0,00	0,00	0,00	0,00
2051	Concessions et droits, brevets, licences...	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total chapitre	0,00	0,00	50 000,00	4 259,00

Chapitre 21 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Compte	Libellé	CA 2022	CA 2023	BP 2024	CA 2024
2111	Terrains nus	0,00	0,00	0,00	0,00
2121	Plantations d'arbres	0,00	0,00	0,00	0,00
2131	Bâtiments	0,00	0,00	230 000,00	0,00
2135	Installations générales, agencement, aménagement)	0,00	68 173,03	60 000,00	0,00
2154	Matériel industriel	870,00	0,00	5 000,00	0,00
2155	Outillage industriel	0,00	809,69	5 000,00	0,00
2181	Installations diverses	0,00	0,00	5 000,00	0,00
2182	Matériel de transport	0,00	0,00	0,00	0,00
2183	Matériels de bureau et informatique	2 193,60	5 285,63	15 000,00	6 144,17
2184	Mobilier	0,00	2 317,00	5 000,00	515,00
2188	Autres	0,00	0,00	0,00	1 390,00
	Total chapitre	3 063,60	76 585,35	325 000,00	8 049,17

TOTAL DÉPENSES INVESTISSEMENT	193 358,34	264 881,95	577 189,00	185 099,96
--------------------------------------	-------------------	-------------------	-------------------	-------------------

Envoyé en préfecture le 05/03/2025

Reçu en préfecture le 05/03/2025

Publié le



ID : 033-200100998-20250305-DEL_1125_CA24-DE

**INVESTISSEMENT
RECETTES**

Chapitre 001 - EXCÉDENT ANTÉRIEUR REPORTÉ

Compte	Libellé	CA 2022	CA 2023	BP 2024	CA 2024
001	Excédent antérieur reporté	0,00	0,00	221 274,00	0,00
	Total chapitre	0,00	0,00	221 274,00	0,00

Chapitre 021 - VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

Compte	Libellé	CA 2022	CA 2023	BP 2024	CA 2024
021	Virement de la section de foncion.	0,00	0,00	230 000,00	0,00
	Total chapitre	0,00	0,00	230 000,00	0,00

Chapitre 040 - OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS

Compte	Libellé	CA 2022	CA 2023	BP 2024	CA 2024
2804412	Terrains	660,60	660,60	0,00	0,00
28121	Terrains nus	0,00	110,02	110,02	110,02
2805	Concessions et droits similaires	0,00	0,00	0,00	0,00
28128	autres agencements (terrains)	3 651,22	3 541,20	3 541,20	3 541,20
28131	batiments publics	15 846,26	15 846,26	15 846,26	15 846,26
28135	install. générales construction	278,31	4 823,18	4 823,18	4 823,18
28151	Installations complexes	0,00	0,00	0,00	0,00
28153	Installations à caractère industriel	1 198,78	1 198,78	1 198,78	1 198,78
28154	Matériel industriel	4 593,02	2 139,18	174,00	174,00
28155	Outilsage industriel	199,00	199,00	468,90	468,90
281782	Matériel de transport mis à disposition	0,00	0,00	0,00	3 570,00
28181	Installations , aménagements.. Divers	10 108,62	2 878,58	2 081,43	2 081,44
28182	Matériel de transport	184 723,54	91 679,86	95 429,06	91 679,88
28183	Matériel de bureau et informatique	380,92	1 146,02	1 778,77	1 778,77
28184	Mobilier	0,00	463,40	463,40	463,40
28188	Autres	0,00	0,00	0,00	0,00
04818	Charges à étaler	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total chapitre	221 640,27	124 686,08	125 915,00	125 735,83

Chapitre 13 - SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT

Compte	Libellé	CA 2022	CA 2023	BP 2024	CA 2024
1313	Département	0,00	0,00	0,00	0,00
1318	Autres	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total chapitre	0,00	0,00	0,00	0,00

Chapitre 16 - EMPRUNTS DETTES ET ASSIMILÉS

Compte	Libellé	CA 2022	CA 2023	BP 2024	CA 2024
1641	Emprunt en euros	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total chapitre	0,00	0,00	0,00	0,00

Chapitre 27 - AUTRES IMMOBILISATIONS EN COURS

Compte	Libellé	CA 2022	CA 2023	BP 2024	CA 2024
274	Prêts	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total chapitre	0,00	0,00	0,00	0,00

Chapitre 10 - DOTATIONS? FONDS DIVERS ET RESERVES

Compte	Libellé	CA 2022	CA 2023	BP 2024	CA 2024
10222	FCTVA	0,00	0,00	0,00	359,84
	Total chapitre	0,00	0,00	0,00	359,84

TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT	221 640,27	124 686,08	577 189,00	126 095,67
--------------------------------------	-------------------	-------------------	-------------------	-------------------

RESULTAT INVESTISSEMENT	28 281,93			
DEFICIT INVESTISSEMENT		-140 195,87		-59 004,29

TOTAL DÉPENSES	2 726 519,93	2 765 971,97	5 255 174,09	2 967 797,84
TOTAL RECETTES	2 962 443,72	3 257 411,29	5 255 174,09	4 119 768,59



SUD-GIRONDE MOBILITÉS RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2025

Le débat d'orientations budgétaires : une obligation légale

Le débat d'orientations budgétaires représente une étape essentielle de la procédure budgétaire des collectivités. Il participe à l'information des élus et favorise la démocratie participative des assemblées délibérantes en facilitant les discussions sur les priorités et les évolutions de la situation financière d'une collectivité, préalablement au vote du budget primitif

Il a pour objectif de discuter des orientations budgétaires de la collectivité et d'informer sur la situation financière. Il doit se tenir dans un délai de 10 semaines précédant l'examen du budget pour les régions et dans un délai de 2 mois pour les autres collectivités et établissements.

Le DOB est une étape obligatoire dans le cycle budgétaire des régions, départements, communes de plus de 3 500 habitants, des EPCI et syndicats mixtes comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (Art. L.2312-1, L.3312-1, L.4312-1, L.5211-36 et L5622-3 du CGCT). Il est à noter que l'année de création d'un EPCI, le DOB n'est pas obligatoire.

En cas d'absence de DOB : toute délibération relative à l'adoption du budget primitif est illégale (CAA Marseille, 19/10/1999, « Commune de Port-la- Nouvelle »).

Selon la jurisprudence, la tenue du DOB constitue une formalité substantielle. Conséquence, toute délibération sur le budget qui n'a pas été précédée d'un tel débat est entachée d'illégalité (TA Versailles 28/12/1993, commune de Fontenay-le-Fleury; TA Montpellier 11/10/1995, M. Bard c/ commune de Bédarieux; TA Lyon 07/01/1997, Devolfe; TA Paris 04/07/1997, M Kaltenbach; TA Montpellier 05/11/1997, préfet de l'Hérault c/ syndicat pour la gestion du collège de Florensac).

Le budget primitif est voté au cours d'une séance ultérieure et distincte, le DOB ne peut intervenir ni le même jour, ni à la même séance que le vote du budget (T.A. de Versailles – 16 mars 2001 – M Lafond c/commune de Lisses).

Avant l'examen du budget, l'exécutif des communes de plus de 3 500 habitants, des EPCI qui comprennent au moins une commune de plus de 3 500 habitants, des départements, des régions et des métropoles présente à son assemblée délibérante un rapport sur:

- les orientations budgétaires : évolutions prévisionnelles de dépenses et recettes (fonctionnement et investissement), en précisant les hypothèses d'évolution retenues notamment en matière de concours financiers, de fiscalité, de tarification, de subventions et les évolutions relatives aux relations financières entre une commune et l'EPCI dont elle est membre,
- les engagements pluriannuels envisagés : programmation des investissements avec une prévision des recettes et des dépenses,
- la structure et la gestion de la dette contractée, les perspectives pour le projet de budget, en précisant le profil de dette visé pour l'exercice.

1. Le Contexte

Une année 2024 qui a vu une forte augmentation du déficit public de l'Etat

La fin d'année 2024 aura été marquée par une forte instabilité politique au sein de l'exécutif de l'Etat, sous fond de creusement important du déficit public.

L'adoption de la loi de finances pour 2025 a suivi un calendrier inhabituel. En effet, la discussion du projet de loi, déposé en octobre 2024, a été interrompue par la démission du gouvernement le 5 décembre. Afin d'assurer la continuité des services publics début 2025, le parlement a adopté la loi n° 2024-1188 du 20 décembre 2024 prévue par la loi organique relative aux lois de finances. Elle a permis la perception des impôts et le recours à l'emprunt pour financer les dépenses de l'État et de la sécurité sociale.

Le projet de loi est revenu à l'agenda parlementaire en janvier 2025 et le processus d'adoption a abouti à la promulgation de la loi n° 2025-127 du 14 février 2025 de finances pour 2025. Ainsi, après un déficit qui s'est creusé à près de 6 % en 2024, le déficit public attendu devrait atteindre 5,4 % en 2025.

La loi de finances prévoit de redresser les comptes publics de 50 milliards d'euros et de ramener le déficit public à 5,4% du PIB en 2025. Dans cet objectif, une baisse des dépenses de l'État et des taxes exceptionnelles sur les plus fortunés et les plus grandes entreprises sont en particulier proposées.

Il ambitionne de réduire le déficit public à 5,4% du produit intérieur brut (PIB) en 2025, après un dérapage à 6,1% en 2024 et après 5,5% en 2023. La part de la dette publique atteindrait 115,5% du PIB. Le déficit de l'État s'élèverait à 139 milliards d'euros (Md€).

Un effort budgétaire de 2,2 Md€ est demandé aux plus grandes collectivités locales (au lieu des 5 Md€ envisagés par le gouvernement à l'automne).

Le fonds vert, destiné à accélérer la transition écologique dans les territoires, est en baisse par rapport à 2024 mais moins que prévu initialement.

Pour financer les trains régionaux, un versement mobilité (VM) au profit des régions est créé au taux de 0,15%. Il s'agit d'une contribution prélevée sur la masse salariale des entreprises d'au moins 11 salariés.

2. La Structure – Sud-Gironde Mobilités

Après avoir connu une année 2023, juridiquement marquante pour le syndicat avec l'élargissement de ses compétences et du territoire d'action du syndicat, 2024 aura été l'année de la mise en place des premiers nouveaux services de mobilité ainsi que celle de la maturation d'un projet de territoire, traduisant de façon plus opérationnelle les grands axes du plan de mobilité simplifié adopté en 2023.

En janvier 2024, le syndicat a lancé des transports à la demande pour des publics ciblés, ayant des difficultés physiques ou financières à se déplacer, sur l'ensemble du territoire. Au total, ce sont 4 Transports à la demande qui ont été créés. Ces TAD effectuent pour l'essentiel un service en porte à porte, limité à un aller/retour par semaine et par usager, hors déplacement santé exceptionnels :

- 2 TAD en Sud Gironde dont un plus spécifiquement dans le Langonnais
- 2 TAD sur Convergence Garonne dont un en point d'arrêts, reliant spécifiquement la Gare de Cérons au Centre de Cadillac et à la ZAE de Cérons. Au fur et à mesure de l'usage, ce TAD s'est transformé en ligne régulière en juillet 2024 le matin et le soir en lien avec les horaires de trains, la réservation de ce TAD, 24h avant son départ n'étant plus obligatoire. Le reste de la journée, ce TAD peut-être réservé pour d'autres déplacements sur le territoire
- 1 TAD en Réolais, qui est une reprise d'un marché existant déjà et porté auparavant par la CdC du Réolais. Ce TAD fonctionnait sur la base de 10 allers/retours par mois, avec un système de carte d'abonnement pour les personnes âgées. A cet effet, il a été nécessaire d'appliquer progressivement le règlement du syndicat.

Cela a nécessité l'embauche de 4 chauffeurs supplémentaires dont une majorité a pu alterner entre transports péri scolaires et extra scolaires.

En juin 2024 a été signée une convention avec l'association Cap Solidaire (plateforme de mobilité solidaire avec prêts de véhicules) dont le but était de :

- Centraliser l'accueil téléphonique des deux structures Cap Solidaire et SGM (pour les TAD) via un numéro unique
- Créer un site Internet unique entre les deux structures afin de rassembler l'ensemble des informations autour de la mobilité sur le territoire
- Renforcer l'offre de la plateforme de mobilité solidaire
- Déployer une offre de covoiturage via la création du site T'Cap Covoit

En juin 2024, le Syndicat a postulé à l'appel à manifestation d'intérêt AVELO 3 lancé par l'ADEME et s'est vu en devenir lauréat en novembre 2024 afin de construire un schéma directeur cyclable à l'échelle du territoire du syndicat, développer de nouveaux services vélo et de lancer des actions de sensibilisation et de communication en faveur du déploiement du vélo.

Le 9 décembre 2024 a été présenté en Conseil Syndical le projet de nouvelle offre de mobilité sur le territoire comprenant 3 lignes régulières, une offre tout public de TAD sur points d'arrêts, des navettes express vers les gares le matin et le soir, des lignes virtuelles et un TAD en porte à porte confié à Cap Solidaire.

3. La Régie de transports

1. Le parc des véhicules

Sud-Gironde possédait, au 31 décembre 2024, un parc constitué de 23 véhicules ayant des capacités de 5 à 63 places, 18 bus, 3 voitures, 1 fourgon et 4 minibus.

En 2024, les autocars du SISS ont parcouru 298 844km (314 000km en 2023) tous services confondus (transports scolaires, transports spéciaux, entretien) et consommé 96 099 litres de gasoil (101 400 litres en 2023).

2. Le transport scolaire

La convention d'Autorité organisatrice de second rang (AO2) de la Région ont été renouvelés à la rentrée 2022 et jusqu'en 2026.

La Région Nouvelle Aquitaine a également renouvelée la convention qui la lie à Sud-Gironde Mobilité pour la Régie, en tant que transporteur, jusqu'en 2029.

2.1. SISS – AO2

2 249 élèves transportés quotidiennement sur 64 circuits depuis la rentrée 2024.

Ecoles élémentaires : Saint-Maixant - maternelle et élémentaire : 1 circuit; RPI Bieujac/Saint-Pardon-de-Conques : 1 circuit, RPI Bommes/Pujols-sur-Ciron : 1 circuit; RPI Budos/Léogéats : 1 circuit; RPI Saint-André-du-Bois/Sainte-Foy-la-Longue/Saint-Laurent-du-Bois : 1 circuit, RPI Coimères/Brouqueyran : 1 circuit.

Collèges et lycées : Langon : 35 circuits (13 réalisés par ASTG, 10 par Citram, 2 par MCF Voyages et 10 par SGM), Pian-sur-Garonne : 7 circuits (3 par MCF Voyages et 4 par SGM).

Depuis septembre 2021, 16 circuits supplémentaires pour le lycée Jean Moulin avec des départs à 18h15 (7 assurés par Citram, 1 par MCF Voyages et 8 par SGM).

2.2. SISS – Transporteur (et AO2 – Régies)

886 élèves transportés quotidiennement depuis la rentrée 2024.

Ecoles élémentaires : Saint-Maixant + 5 RPI : 6 circuits.

Collèges et lycées : Langon : 18 circuits, Pian-sur-Garonne : 4 circuits.

3. Le transport à la demande

Par ses caractéristiques, et notamment sa flexibilité, le TAD est un service de proximité qualitatif adapté à la demande des usagers. Il est en effet intéressant pour un usager de pouvoir choisir son itinéraire ou l'horaire de passage du TAD, plutôt que d'être contraint par un itinéraire ou un horaire peu adapté à son besoin.

Pour le territoire de SGM, le Transport à la demande – TAD – est un type de service qui a déjà été déployé dans les trois collectivités, avant qu'elles fassent le choix de devenir AOM :

- Convergence Garonne (service stoppé suite à la fin de financement de la région en 2022) ;
- Sud Gironde (service existant, géré en régie : personnel + véhicule transféré au syndicat) ;
- Réolais en Sud Gironde (service existant délégué à un transporteur via un marché pour une durée de 3 années max : fin en 2025).

La particularité de ce type de service (TAD) est qu'il peut répondre à plusieurs besoins des publics en solution de mobilité, les jeunes et les seniors souvent dépendants face à la mobilité dans des situations occasionnelles, ou même les actifs dans un objectif de rabattement vers des solutions plus structurantes (TC, TER, cars...).

L'ambition proposée pour le développement du TAD en Sud Gironde porte donc sur ces axes de travail :

- **Rendre équitable l'offre de TAD dit « social » sur les 3 territoires** en redéveloppant le service à Convergence
- **Proposer un service zonal de TAD** pour apporter une solution de mobilité pour les publics fragiles (jeunes, en insertion, seniors) dans les territoires périphériques aux 4 polarités du Sud-Gironde ;
- **Proposer un service de TAD de ligne ou « bout de ligne » en rabattement** vers les gares du territoire (Langon, La Réole, Cérons).

4. Les transports spéciaux

Après une année 2020 marquée par la pandémie, une année 2021 où la reprise des transports a été difficile, les transports occasionnels destinés aux associations, clubs sportifs, écoles..., ont repris en 2024 un rythme de croisière, avec toutefois une légère baisse.

⇒ **LES TRANSPORTS SPÉCIAUX**

1 125 transports spéciaux ont été effectués en 2024 (1 220 en 2023).

Ces transports ont été très différents en distance et en durée. L'essentiel de notre clientèle a été constitué d'associations, de clubs sportifs, d'établissements scolaires et de comités d'entreprises.

⇒ **CONVENTION AVEC L'ECOLE DE VITICULTURE ET D'OENOLOGIE DE LA TOUR BLANCHE DE BOMMES**

Sud-Gironde Mobilités et La Tour Blanche ont signé une convention pour les transports des élèves internes les lundi et vendredi entre la gare SNCF de Langon et l'école.

⇒ **CONVENTION AVEC L'EPLFPA DE BAZAS**

Sud-Gironde Mobilités et le lycée agricole et forestier de Bazas ont signé une convention pour les transports des élèves internes les lundi et vendredi entre la gare SNCF de Langon et l'établissement scolaire.

5. Les finances

1. Le fonctionnement

1.1. Les dépenses

Charges à caractère général (011) : 2 011 804,00€

Les charges générales, nécessaires au bon fonctionnement de la collectivité (achats d'énergie, de fournitures, de petits équipements, dépenses d'entretien-réparation) ainsi que les assurances et les contrats de prestations de services (remplacement agent d'entretien...), sont les premières touchées par la hausse des prix.

Dans le cadre du marché Energies 2023-2025 passé avec le SDEEG, une baisse des tarifs de l'électricité d'environ 10% est toutefois annoncée.

Dans le cadre de ce marché, le tarif du gaz devrait, lui, baisser de 10%.

L'enveloppe globale attribuée à la consommation d'énergie reste cependant fixe par rapport à 2024 du fait de l'agrandissement des locaux.

Electricité : 11 000,00€

Gaz : 3 000,00€

Carburants : 937 500,00€

L'augmentation des prix du carburant en 2025 s'inscrit dans un contexte géopolitique agité. Les tensions au Proche-Orient, les nouvelles sanctions américaines contre le pétrole russe ou la guerre en Ukraine perturbent les chaînes d'approvisionnement. D'autres facteurs expliquent cette évolution comme les fluctuations de la parité entre l'euro et le dollar, étant donné que le pétrole est traditionnellement négocié en dollars. Sans oublier les limites de production de pétrole des pays producteurs de pétrole de l'Opep +.

Comment vont évoluer les prix en 2025 ? Difficile à dire à l'avance. Pourraient-ils augmenter sensiblement leur production ? Les coupes de production sont en vigueur jusqu'à fin mars 2025. Autre facteur essentiel : l'arrivée de Donald Trump à la Maison-Blanche. Quelles conséquences aura sa politique sur les cours mondiaux du pétrole et donc sur les prix à la pompe ?

Dans un souci de prudence, il apparaît opportun de prévoir un prix de 1,70€HT le litre de gasoil en 2025. Soit pour 19 pleins de 25 000 litres, 475 000 litres, 807 500,00€.

NOUVEAU SERVICE

La mise en place des nouveaux services de transports (lignes régulières, TAD zonal...) à partir de septembre 2025 devrait engendrer une dépense supplémentaire de 130 000,00€ de gasoil.

A cela s'ajoute du carburant pour les divers engins d'entretien du site.

A noter que SGM fournit le carburant pour les véhicules du SICTOM du Sud-Gironde et du SIA Fargues Langon Toulennaise (contre une refacturation).

Sous-traitance générale : 230 000,00€

Augmentation des frais de remplacement de l'agent d'entretien actuellement en arrêt maladie par le biais d'une société privée, sur l'année entière : 30 000,00€.

Reversement aux communes de la subvention versée par la Région pour le financement des accompagnateurs élémentaires et maternelles : 18 000,00€.

Reversement à la Région des parts familiales encaissées lors des inscriptions encore faites à Sud-Gironde Mobilités: 22 000,00€.

Reversement à la Région de la prise en charge des élèves habitant à moins de 3km et fréquentant les circuits scolaires où SGM n'est pas transporteur (la prise en charge des élèves habitant à moins de 3km des établissements scolaires et fréquentant les circuits où SGM est AO2 et transporteur est directement retenue par la Région sur le solde de subventions) : 20 000,00€.

En 2025, comme en 2024, Sud-Gironde Mobilités prend à sa charge le marché de transports à la demande passés par la communauté de communes du Réolais en Sud-Gironde avec les transports ARTS: 125 000,00€.

Divers frais (nettoyage vêtements mécaniciens, divers fournitures garages...) : 15 000,00€.

Entretien bâtiments publics : 30 000,00€

Changement de deux baies vitrées des bâtiments administratifs et des travaux de réfection des peintures extérieures sont à prévoir : 15 000,00€.

Locations mobilières : 160 000,00€

Avec le développement du transport à la demande sur le territoire de Sud-Gironde Mobilité, il est nécessaire de louer des véhicules et notamment des minibus, plus adaptés à ce type de transport :
Leasing de deux minibus : 16 000,00€.

Leasing sur l'année entière d'un Magelys Pro dont le contrat court en 2025 : 26 000,00€

Leasing de deux autocars Scoler destinés au transport scolaire : 64 800,00€.

Location d'un véhicule léger (2008) : 5 200,00€.

Location d'un Magelys et d'un Crossway sur 8 mois : 17 700,00€.

Un leasing de deux autocars Scoler supplémentaires est à prévoir de septembre à décembre 2025 pour remplacer deux véhicules dont le leasing s'arrête au mois d'août: 21 700,00€

Leasing d'un minibus Trafic sur 12 mois : 8 600,00€.

Entretien matériel roulant : 102 000,00€.

Budget nécessaire à la réparation et l'entretien des véhicules.

NOUVEAU SERVICE

Augmentation des frais nécessaires à la réparation des véhicules du fait de l'agrandissement de la flotte des véhicules due aux nouveaux services (3 autobus et 3 minibus) : 20 000,00€.

Maintenance : 35 504,00€

Divers abonnements de maintenance (maintenance compresseur garage, télésurveillance, informatique, onduleur, vérification extincteurs autobus, passerelle de télétransmission des actes administratifs...) : 10 000,00€.

NOUVEAU SERVICE

Maintenance et abonnements des logiciels nécessaires à la mise en place du nouveau service : logiciel de Transport à la demande, de comptage dans les véhicules, de géolocalisation des véhicules, logiciel de signalétique, progiciels : 25 304,00€.

Assurances obligatoires et multirisques : 65 500,00€

Pas d'augmentation notoire dans les cotisations assurances pour les dommages aux biens, la responsabilité civile, la protection juridique ou l'assurance spécifique pour le transport scolaire : 15 500,00€.

Légère augmentation de l'assurance pour la flotte des véhicules : 50 000,00€.

NOUVEAU SERVICE

Assurance des trois autobus et trois minibus nécessaires à la mise en place du nouveau service : 15 000,00€.

Etude et Recherche : 200 000,00€

- Dans le cadre de l'appel à manifestation d'intérêt AVELO 3 de l'ADEME, pour lequel le Syndicat a été lauréat, il est prévu de lancer une étude pour la création d'un schéma directeur cyclable à l'échelle du territoire afin de faire un état des lieux des aménagements et de la pratique vélo du territoire, pour construire des priorités en matière d'aménagement, de service et de communication. Cette étude est évaluée à 100 000€ dont 50 000€ apportés par l'ADEME
- Une étude stationnement sur le PEM de Langon dont la participation du Syndicat est estimée à 30 000€.
- Une étude stationnement et services à la mobilité estimée à 30 000€ pour le hub de la gare de Cérons.
- Une étude de prédétermination de l'offre de covoiturage à la fois en termes d'arrêts et de services à hauteur de 30 000€.
- Une étude pollution des sols du site SGM en prévision de l'implantation du réseau de chaleur urbain autour de 10 000€

Divers (formation, documentations) : 29 000€

Financement de deux permis D, dans le cadre du recrutement de conducteurs, passage des FIMO et FCO des conducteurs actuels : 7 000,00€.

NOUVEAU SERVICE

Financement de diverses formations : animateur vélo, « gestion des conflits » pour l'ensemble des conducteurs, adaptation au nouveau service, permis D : 22 000,00€.

Catalogues et imprimés : 50 000,00€

Marquage des nouveaux véhicules aux couleurs de Sud-Gironde Mobilités.

Impression des panneaux matérialisant les arrêts des nouveaux services de transports.

Impression de divers flyers, fiches horaires et de matériels de communication : kakémonos, oriflammes, goodies...

Réception : 29 500,00€

NOUVEAU SERVICE

Organisation d'évènements autour de la mobilité, des mobilités douces... : 26 500,00€.

Charges de personnels et frais assimilés (012) : 1 554 300,00€

La maîtrise de l'évolution des charges de personnel est l'un des facteurs clés de l'équilibre de la section de fonctionnement du budget. L'évolution de l'offre de Sud-Gironde Mobilités en septembre 2025 implique le recrutement de 9 conducteurs, un chargé de communication, un animateur vélo et un animateur Plan de déplacement entreprises (voir détail en page 16).

Amortissements (042) : 110 011,00€

Sans investissements importants réalisés en 2024, les amortissements 2025 suivent une évolution classique.

Autres charges de gestion courante (65) : 1 644 828,00€

Aux indemnités des élus (42 800,00€) et le report d'une partie de l'excédent de fonctionnement (1 283 328,05€), s'ajoutent 42 000,00€ de contribution au syndicat Nouvelle Aquitaine Mobilité.

200 000,00€ seront également versés à Cap Solidaire pour assurer la délégation du TAD en porte à porte via un transport d'utilité sociale, garantir le retour en covoiturage en TAD, et renforcer le covoiturage entre particuliers ainsi que la gestion de l'accueil téléphonique unique entre SGM et Cap Solidaire et la mise en place d'ateliers « Vélo » réparation et électrification.

Comme l'an dernier, Sud-Gironde Mobilités participera au financement d'abris à vélo pour les établissements publics locaux (hôpitaux...) : 30 000,00€

Participation également au financement d'abris vélos sur le territoire des Communautés de communes dans la limite de 40 000,00€.

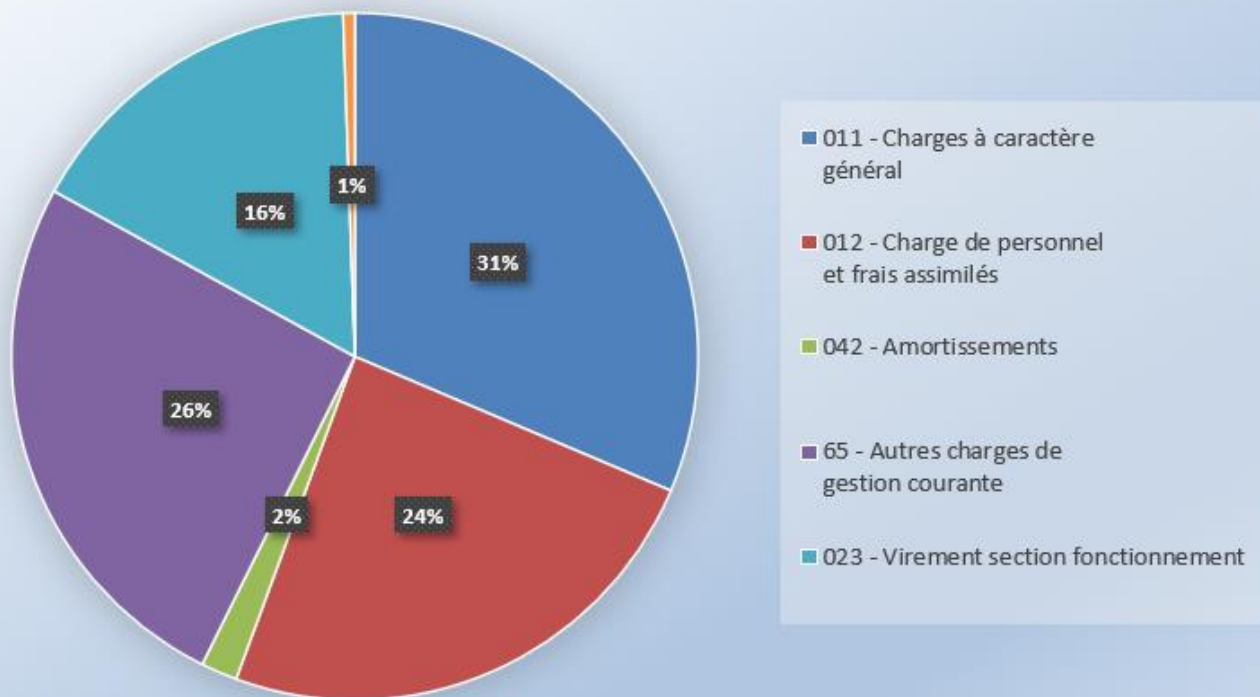
Virement à la section d'investissement (023) : 1 054 812,00€

1 054 812,00€ seront transférés de la section de fonctionnement à la section d'investissement afin de financer les investissements 2025 nécessaires à la mise en place du service (voir en page 18).

Charges financières (66) : 36 239,94€

Les intérêts des emprunts représenteront en 2024: 36 239,94€.

Répartition des dépenses prévisionnelles 2025



Chap	Description	Réalisé 2023	Réalisé 2024	DOB 2025
011	Charges à caractère général	1 088 431,09 €	1 199 050,48 €	2 011 804,00 €
012	Charge de personnel et frais assimilés	1 030 932,19 €	1 192 887,21 €	1 554 300,00 €
042	Amortissements	124 686,08 €	125 735,83 €	110 011,00 €
022	Dépenses imprévues	0,00 €	0,00 €	104 833,06 €
023	Virement section investissement	0,00 €	0,00 €	1 054 812,00 €
65	Autres charges de gestion courante	202 389,85 €	222 643,93 €	1 644 828,05 €
66	Charges financières	49 816,34 €	42 380,43 €	35 239,94 €
67	Charges exceptionnelles	593,01 €	0,00 €	2 000,00 €
68	Dotations aux dépréciations et aux provisions	4 241,46 €	0,00 €	5 500,00 €

COÛT DU NOUVEAU SERVICE	
Fonctionnement	
Ressources humaines	
9 conducteurs supplémentaires	120 000,00
1 animateur vélo	50 000,00
1 animateur PDE et Mobilités Partagées	50 000,00
1 chargé de communication	60 000,00
TOTAL	280 000,00
Informatique	
Logiciel gestion TAD Abonnement	14 400,00
Système de comptage Abonnement	5 000,00
Système géolocalisation abonnement	1 000,00
Progiciel (CRM avec logiciels métiers)	500,00
Logiciel Microsoft 365 abonnement	1 404,00
Logiciel maintenance signalétique	3 000,00
TOTAL	25 304,00
Formation des agents	
Animateur vélo	2 500,00
Formation marchés publics	1 500,00
Formation gestion des conflits x13	8 000,00
Permis D (interne) x2	10 000,00
TOTAL	22 000,00
Communication	
Fiches horaires, Flyers	4 000,00
Décoration véhicules + poteaux	25 000,00
Kakémonos et oriflammes x4	3 800,00
Vêtements de travail	15 000,00
Goodies	1 000,00
Evementiels	26 500,00
Achat fichiers prospection	16 200,00
Campagne réseaux sociaux	10 000,00
Frais Mission	7 000,00
TOTAL	108 500,00
Subventions	
Cap solidaire	103 000,00
TOTAL	103 000,00
Etude	
Schéma directeur vélo	50 000,00
Etudes et travaux PEM + Aire covoit + autres hub	150 000,00
TOTAL	200 000,00
Gasoil	
Lignes régulières	55 000,00
Autres lignes	75 000,00
TOTAL	130 000,00
Nouveau matériel	
Entretien nouveaux bus et minibus	20 000,00
Assurance	15 000,00
TOTAL	35 000,00
*Dépenses déjà budgétisées en 2024	
Virement section investissement	1 054 812,00
TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT NOUVEAU SERVICE	1 958 616,00

1.2. Les recettes

Atténuations de charges (013) : 20 000,00€

En ce début d'année 2025, un personnel est toujours en arrêt de maladie ordinaire. Aucune date de reprise n'est connue pour le moment.

Remboursements indemnités journalières : 20 000,00€.

Vente de produits fabriqués et prestations de services (70) : 1 114 000,00€

Refacturation des transports primaires à la mairie de Saint-Maixant : 3 000,00€.

Stabilité dans les recettes engendrées par les inscriptions effectuées directement auprès des services de SGM : 20 000,00€ (reversés ensuite à la Région Nouvelle Aquitaine).

Versement de la participation de la Région aux frais de fonctionnement de l'AO2 : 34 000,00€.

Aide financière versée par la Région pour les accompagnateurs de transports élémentaires : 18 000,00€ (reversée aux communes concernées).

A cela s'ajoute, sur un an, 6 000,00€ de recettes engendrées par le TAD de la CDC Réolais en Sud-Gironde et 3 000,00€ pour les recettes engendrées par le TAD du Sud-Gironde, Convergence Garonne (sur 8 mois du fait de la mise en place de la gratuité au 1^{er} septembre 2025 sur le réseau de transport public géré en direct par Sud-Gironde Mobilités).

Pour les autres transports, les recettes engendrées par les transports spéciaux ont été estimées à 184 000,00€. Considérant l'existence d'alternatives de transport plus adaptées aux besoins des habitants et des visiteurs et la nécessité d'optimiser l'utilisation des ressources publiques et de recentrer les actions du syndicat sur des priorités stratégiques dans le cadre du nouveau projet de mobilité, Sud-Gironde Mobilités a décidé l'abandon des transports spéciaux de voyageurs au 1^{er} septembre 2025.

Sud-Gironde Mobilités assure, pour le compte du Département de la Gironde, la navette dans le cadre de la fermeture du pont du Rouergue à La Réole jusqu'au mois d'avril 2025 : 34 000,00€.

Prévision d'une constance dans les recettes engendrées par la location de salles : 25 000,00€

Les formations PSC1 devrait être équivalente en 2025 : 3 000,00€.

Plusieurs recettes, correspondant à des refacturations de frais au SICTOM et au SIAFL et auparavant comptabilisées au compte 7588, doivent désormais l'être au compte 70878 :

- Baisse de la refacturation des personnels mis à disposition par SGM vers les autres collectivités : 70 335,00€ en 2024 et 12 000,00€ en 2025.

En 2024, les mécaniciens et le directeur technique de Sud-Gironde Mobilités n'ont plus été mis à disposition du SICTOM et du SIAFLT en milieu d'année. Ils ne le seront pas non plus en 2025.

- Du fait de la légère baisse des tarifs du gasoil, la refacturation (an) et au SIAFL (19 000 litres par an), est en légère diminution également (*auparavant cette refacturation était comptabilisée au compte 7588*) : 633 000,00€.
- A cela s'ajoutent divers frais refacturés au SICTOM et au SIAFLT (*auparavant cette refacturation était comptabilisée au compte 7588*) : 28 000,00€
- Stabilité de la redevance annuelle d'occupation des locaux perçue par SGM de la part du SICTOM (75 000,00€) et de la part du SIAFLT (24 000,00€) (*auparavant cette refacturation était comptabilisée au compte 7588*): 99 000,00€.

Produits issus de la fiscalité (73) : 1 800 000,00€

2025						
	DU 01/01/2025 au 30/06/2025			DU 01/07/25 au 31/12/25		
	Taux	Montant mensuel	Montant total	Taux	Montant mensuel	Montant total
CDC du Sud-Gironde	0,25%	47 000,00	282 000,00	0,50%	94 000,00	564 000,00
CDC du Réolais en Sud-Gironde	0,25%	17 000,00	102 000,00	0,50%	34 000,00	204 000,00
CDC Convergence Garonne	0,50%	54 000,00	324 000,00	0,50%	54 000,00	324 000,00
TOTAL		118 000,00	708 000,00		182 000,00	1 092 000,00

TOTAL VM 2025 1 800 000,00

DIFFERENCE 2024/2025 384 000,00

NOUVEAU SERVICE

Afin d'assurer le nouveau service à partir du mois de septembre, il est nécessaire d'augmenter le versement mobilité à hauteur de 0,5% sur l'ensemble du territoire.

Subventions d'exploitation (74) : 1 278 000,00€

Les montants versés par la Région sont assimilés à des subventions et s'entendent donc sans TVA : 805 000,00€. Un montant en baisse par rapport à 2025, la région ayant revu son indice de référence à la baisse.

Prévision à la baisse du solde de subvention vue l'augmentation du nombre d'élèves habitants à moins de 3km et déduit de ce solde : 50 000,00€.

Stabilité de la participation des trois communautés de communes au budget de Sud-Gironde Mobilités : 306 000,00€.

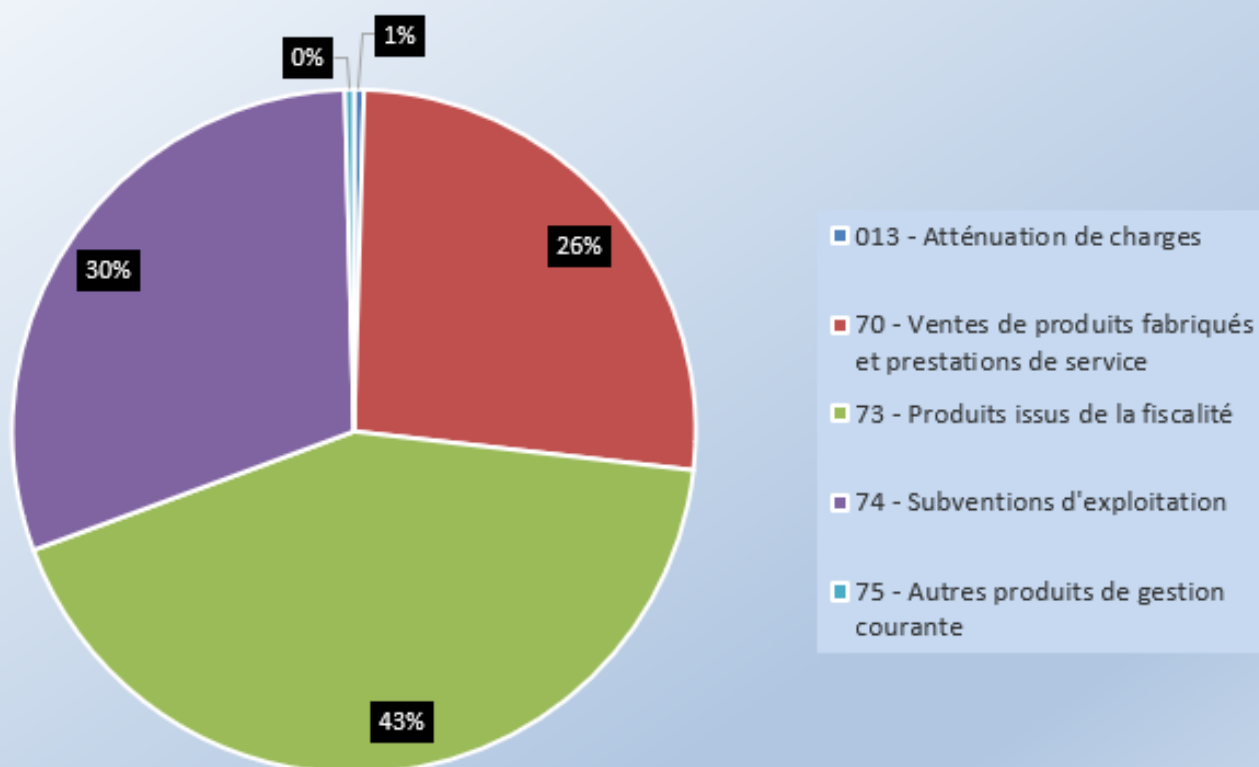
NOUVEAU SERVICE

Le Syndicat a été Lauréat de l'appel à projet Avélo3, et bénéficiera d'une subvention de 117 000,00€ comprenant une participation au financement du poste d'animateur Vélo à hauteur de 87 000€, une participation aux ateliers « vélo » et aux actions de communications de 30 000,00€.

Autres produits de gestion courante (75) : 18 000,00€

Seule reste à ce compte le montant estimé de la détaxation gasoil perçue en 2025 : 18 000,00€.

Répartition des recettes prévisionnelles 2025



Chap	Description	Réalisé 2023	Réalisé 2024	DOB 2025
013	Atténuation de charges	28 808,80 €	23 471,43 €	20 000,00 €
042	Opération d'ordre de transfert entre sections	14 000,00 €	0,00 €	0,00 €
70	Ventes de produits fabriqués et prestations de service	509 063,42 €	523 047,88 €	1 114 000,00 €
73	Produits issus de la fiscalité	524 276,71 €	1 563 078,30 €	1 800 000,00 €
74	Subventions d'exploitation	1 364 535,46 €	1 205 189,43 €	1 278 000,00 €
75	Autres produits de gestion courante	680 815,26 €	674 800,48 €	18 000,00 €
77	Produits exceptionnels	11 225,56 €	2 358,00 €	0,00 €

RECETTES NOUVEAU SERVICE	
Fonctionnement	
VM	
VM taux actuels sur 6 mois	708 000,00
VM taux 0,5% partout sur 6 mois	1 092 000,00
TOTAL	1 800 000,00
Subventions	
ADEME - Etudes	85 000,00
ADEME - Animations	32 000,00
TOTAL	117 000,00
TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT NOUVEAU SERVICE	1 917 000,00

2. Le personnel

2.1 [La structure des effectifs](#)

SERVICE/ ACTIVITE	STRUCTURE DES EFFECTIFS				
	GRADE	CATEGORIE	EFFECTIF	TEMPS DE TRAVAIL AGENTS	ETP AU SEIN DE SGM
	*Attaché principal	A	1	35/35	0,05
	Attaché	A	2	35/35	2
	*Rédacteur Principal de 1ère classe	B	1	35/35	0,3
	Rédacteur Principal de 2ème classe	B	1	35/35	0,4
	*Rédacteur	B	2	35/35	1,3
	Technicien principal de 2ème classe	B	1	35/35	1
	Technicien	B	1	35/35	1
	Agent de maîtrise principal	C	2	35/35	2
	Adjoint technique territorial principal de 1ère classe	C	4	35/35	4
	Adjoint technique territorial principal de 1ère classe	C	1	28/35	0,3
	Adjoint technique territorial principal de 2ème classe	C	1	35/35	1
	Adjoint technique territorial	C	7	35/35	7
	Adjoint technique territorial	C	2	28/35	1,6
	Contractuels non permanents	C	3	35/35	3
	Contractuels non permanents	C	1	17,5/35	0,5
TOTAL			30		25,45

*sont comptabilisés les agents mis à disposition par le SICTOM

Le comité syndical s'appuie sur une équipe de 30 collaborateurs (dont trois mis à disposition par le SICTOM du Sud-Gironde), agents publics administratifs et techniques, majoritairement titulaires.

2.2. [La durée du temps de travail](#)

La loi du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique est venue abroger le fondement légal ayant permis le maintien de régimes dérogatoires à la durée légale du travail.

Les collectivités ont disposé d'un an à compter du renouvellement général de leur assemblée pour redéfinir par délibération des règles relatives au temps de travail de leurs agents conformes à la réglementation des 1607 heures avec une mise en œuvre au plus tard le 01/01/2022.

La délibération n°018-2021 du 1^{er} juin 2021 fixe le cadre général du temps de travail des agents du syndicat à compter du 1er janvier 2022 à 1 607 heures.

2.3. Les éléments de rémunérations

PREVISIONNEL DES DEPENSES DE PERSONNEL					
TRAITEMENTS INDICIAIRES	REGIMES INDEMNITAIRES	NBI	HEURES SUPPLEMENTAIRES REMUNEREES	ASTREINTES	AVANTAGES EN NATURE
802 793,00	256 835,00 €	9 805,00	16 695,95	13 691,20	- €

**hors assurances, participation COS, cotisations URSSAF, cotisations aux caisses de retraites, cotisations Assedic, cotisations au FNAL, cotisations au CDG et CNFPT, médecine du travail.*

L'IFSE (Indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise) est en place depuis octobre 2017 et le CIA (Complément Indemnitaire Annuel) a été mis en place en 2021 au sein de la collectivité.

Les dépenses de personnel intègrent la revalorisation des carrières et des rémunérations des agents de catégorie C, l'alignement du traitement minimum sur le Smic, l'amélioration du début de carrière des agents de catégorie B.

A noter que depuis le 1^{er} janvier 2025, les élus du comité syndical de Sud-Gironde Mobilités ont décidé de fixer le niveau de participation, dans la limite de la cotisation versée par l'agent, à 30€ par agent et par mois pour le risque santé (risques d'atteintes à l'intégrité physique de la personne et les risques liés à la maternité) et à 30€ par agent et par mois pour le risque prévoyance (risques d'incapacité de travail et, des risques d'invalidité et liés au décès).

Ce qui représente un coût supplémentaire pour la collectivité de 4 920,00€ en 2025.

Plusieurs agents ont été embauchés en fin d'année 2024 et début d'année 2025 :

- Un agent pour le service de Transport à la demande à 25/35^{ème}, suite au départ du précédent conducteur,
- Un agent conducteur d'autocar à 20/35^{ème} un agent pour effectuer la Navette du Pont du Rouergue à La Réole suite à la reprise du service en novembre 2024,
- Un agent sur un poste de mécanicien à 35/35^{ème}, poste vacant depuis quelques mois.

Aucun départ à la retraite de nos agents n'est prévu en 2025.

NOUVEAU SERVICE

Afin d'assurer le nouveau service, celui des lignes régulières et du Transport à la demande, neuf conducteurs seront recrutés au 1^{er} septembre 2025.

Un chargé de communication, essentiel à la promotion du projet mobilité, sera recruté au 1^{er} avril 2025.

Un poste d'animateur vélo, financé à hauteur de 29 000,00€ par an par l'ADEME, sera pourvu au 1^{er} avril 2025 également.

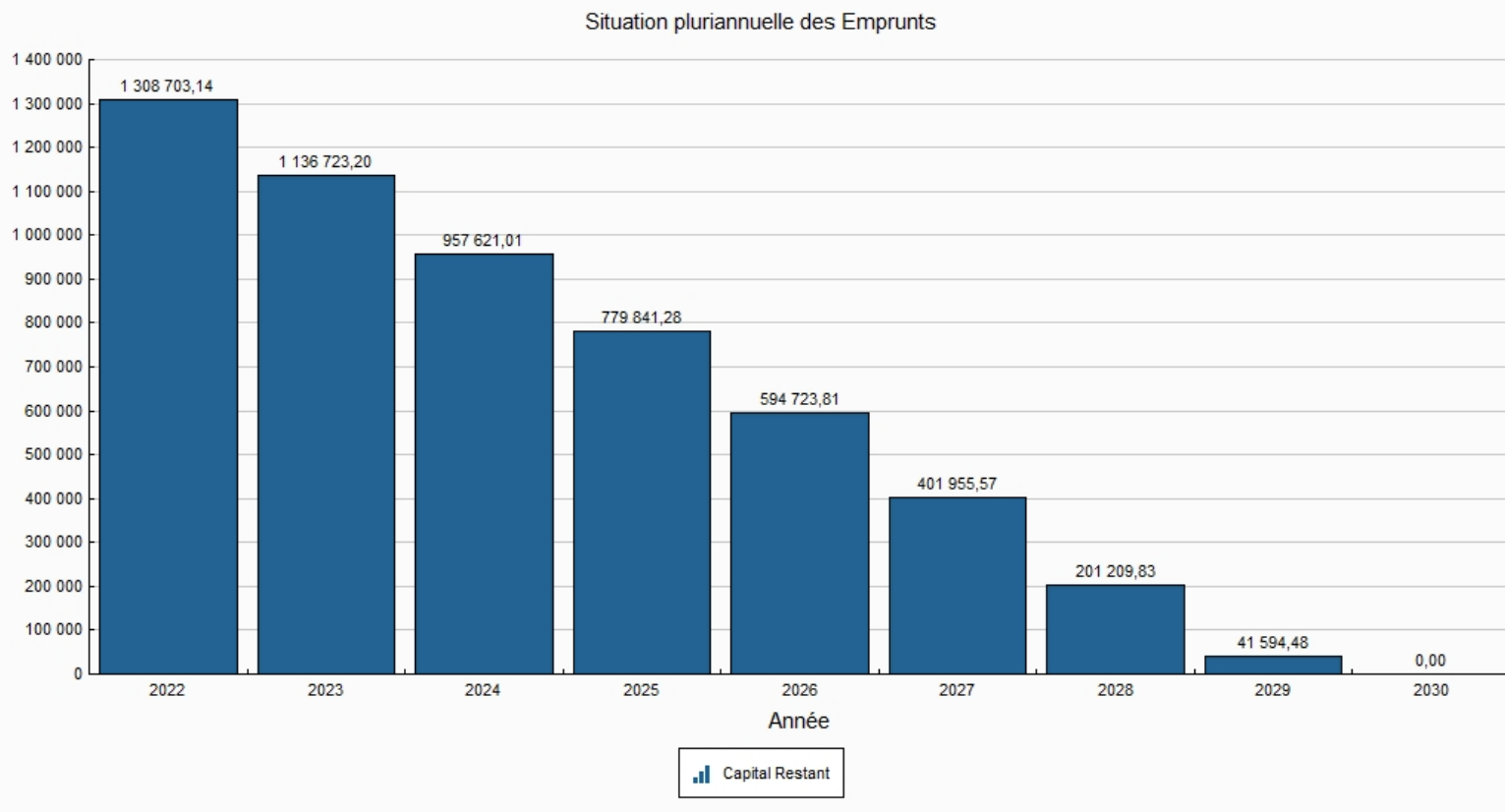
Enfin, un animateur Plan de déplacement d'entreprises et mobilités partagées sera recruté à partir du 1^{er} juin 2025 :

Le tout pour un montant de 280 000,00€ en 2025.

Dépenses de personnel – Chapitre 012: 1 554 300,00€

3. L'évolution de la dette

Évolution du capital restant dû des emprunts de Sud-Gironde Mobilité entre 2022 et 2030.



Il reste 3 emprunts au budget de Sud-Gironde Mobilités :

- un premier arrivera à son terme en 2027 (annuité de 49 449.31€),
- un deuxième arrivera à son terme en 2029 (annuité de 124 030.75€)
- un troisième arrivera à son terme en 2030 (annuité de 42 896.38€).

Aucun recours à l'emprunt n'est prévu en 2025.

4. L'investissement

5.1. Les dépenses

Plusieurs investissements « courants » seront nécessaires en 2025 :

- remplacement du serveur informatique : 3 300,00€
- remplacement de deux ordinateurs : 1 700,00€.
- achat matériel informatique divers (scanners...) : 4 000,00€.
- achat d'un véhicule léger (Clio Renault) jusqu'alors en location longue durée : 10 000,00€

NOUVEAU SERVICE

Le déploiement du nouveau service nécessite l'achat de 3 mini-bus pour 120 000€, de 3 autobus 22/26 places pour 450 000€, l'achat de 30 vélos mécaniques et de 20 vélos électriques 55 000€ qui bénéficieront de la subvention de l'ADEME, soit 625 000€ d'achats de véhicules.

Afin d'assurer la sécurité et l'obtention de données de fréquentation et de parcours, il sera nécessaire d'équiper les véhicules de caméras, de systèmes de comptage et de localisation à hauteur de 15 600,00€.

Pour accueillir, le responsable communication, les chargés de mission vélo et plans de déplacement d'entreprises d'acheter 3 nouveaux ordinateurs, en plus du renouvellement d'un ordinateur obsolète. Par ailleurs, tous les véhicules nécessaires au déploiement du nouveau service seront munis de tablettes à destination des conducteurs pour faciliter la circulation et améliorer le confort des voyageurs : 16 000,00€

C'est un investissement important qui nécessitera un investissement lié à la mise en place du site internet et de l'application, mais aussi pour gérer l'optimisation de la flotte des véhicules, en plus de logiciels dédiés à la communication ainsi que pour l'amélioration de la comptabilité analytique : 48 000,00€.

Afin d'accueillir le nouveau personnel, il est nécessaire également de créer 3 bureaux supplémentaires à proximité des archives actuelles : 119 000,00€.

Afin de déployer l'offre, il est nécessaire de déployer un nombre important de poteaux d'arrêts avec marquage au sol ainsi que de reprendre ou créer un nombre limité et ciblé d'abribus : 270 000,00€.

COÛT DU NOUVEAU SERVICE	
Investissement	
Véhicules	
3 minibus	120 000,00
3 bus 26 places	450 000,00
30 vélos mécaniques	15 000,00
20 vélos électriques	40 000,00
TOTAL	625 000,00
Matériel	
Matériel comptage x3	9 000,00
Caméra sécurité bus	3 000,00
Géolocalisation caméras x12	3 600,00
TOTAL	15 600,00
Matériel informatique	
Tablette x 12	5 000,00
Ordinateur x4	6 000,00
Matériel communication	5 000,00
TOTAL	16 000,00
Logiciels informatiques	
Logiciel gestion TAD Prestation	11 000,00
Site internet + application avec calcul itinéraire	25 000,00
Logiciel comptabilité analytique	2 000,00
Logiciel communication	10 000,00
	48 000,00
Signalétique	
Poteaux TAD zonal x150	53 000,00
Poteaux LR et virtuelle X 50	45 000,00
Arceaux vélos	10 000,00
Marquage au sol x30	12 000,00
TOTAL	120 000,00
Mobilier	
Abribus x 15 + aménagement	150 000,00
TOTAL	150 000,00
Travaux	
Agrandissement locaux adm	119 000,00
TOTAL	119 000,00
TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT NOUVEAU SERVICE	1 093 600,00

4.2. Les recettes

Dotations aux amortissements des biens opération d'ordre : 110 011,00€.

FCTVA (Fonds de compensation de la taxe sur la valeur ajoutée) 2025 : 12 759,50€.

NOUVEAU SERVICE

Un virement de 1 054 812,00€ est prévu de la section de fonctionnement à la section d'investissement pour financer l'investissement nécessaire à la mise en place du nouveau service, en complément d'une subvention de 25 000€ de l'ADEME afin de financer l'offre de vélo à assistance électrique du nouveau service vélo.

RECETTES NOUVEAU SERVICE	
Investissement	
Subventions	
ADEME	25 000,00
TOTAL	25 000,00

Virement section fonctionnement	1 054 812,00
--	---------------------

TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT NOUVEAU SERVICE	1 079 812,00
--	---------------------

CA 2024 - SGM TRANSPORTS
 IV - ANNEXES

Page 49

62200 IV-D

D - ARRETE - SIGNATURES

Nombre de membres en exercice	20
Nombre de membres présents	17
Nombre de suffrage exprimés	17

VOTES

Pour	17
Contre	0
Abstentions	0

Date de convocation: 21 février 2025

Présenté par le Vice-Président, M Francis ZAGHET

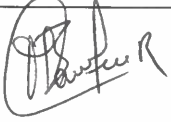
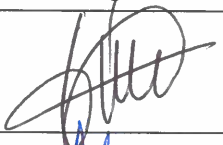
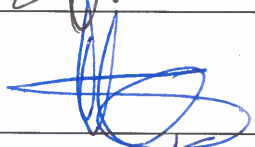
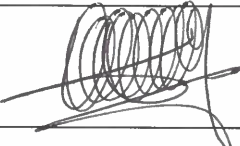
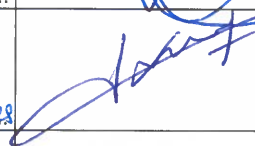
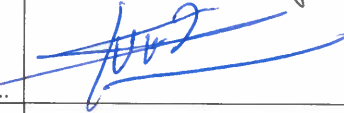
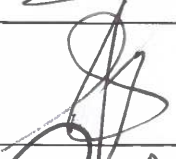
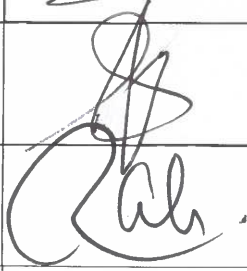
Délibère par le Comité Syndical, à Langon, le 3 mars 2025

certifié exécutoire par le Président compte tenu de la transmission en préfecture, le 05/03/2025 et de la publication, le 05/03/2025.

à Langon, le 3 mars 2025

Les membres du comité syndical réunis,

A Langon, le 05/03/2025

Nom - Prénom	Emargement	Nom - Prénom	Emargement
BANQUET RENARD Maryse ou suppléant votant:		SOULÉ Jean-Patrick ou suppléant votant:	
BIRAC Frédéric ou suppléant votant:		LE LAGADEC Magali ou suppléant votant:	
CAMON-GOLYA Philippe ou suppléant votant:		MAROT Yann ou suppléant votant:	
CLAVIER Dominique ou suppléant votant:		FAVIER Jacques ou suppléant votant:	
DENOYELLE Stéphane ou suppléant votant:		PORTA Sylvie ou suppléant votant:	
DEPUYDT Jean-Marc ou suppléant votant:		QUEYRENS Alain ou suppléant votant:	
PERNIN Denise ou suppléant votant:		ROBINE Matthias ou suppléant votant:	
DULUC Nathalie ou suppléant votant:		SAPHORE Valérie ou suppléant votant:	
GERBEAU Cedric ou suppléant votant:		SONILHAC Luc ou suppléant votant:	
FILLIATRE Thomas ou suppléant votant:		ZAGHET Francis ou suppléant votant:	
GUILLEM Jérôme ou suppléant votant:			
JOINEAU Vincent ou suppléant votant:			

Participation globale de base	307 000,00 €	100,00%
-------------------------------	--------------	---------

Part par élève	122,220 €
Part par habitant	2,235 €

Participation totale = 307 000€												
AUTRES COMMUNES	Elèves						Population			TOTAL 2025	Participation 2024	Différence 2024/2025
	2 025					70% participation totale soit 214 500€	2025		30% participation totale soit 92 500€			
	Jules-Ferry	Toulouse-Lautrec	Pian-sur-Garonne	TOTAL 2025	TOTAL 2024	Montant	Nombre 2025	Nombre 2024	Montant			
AUROS	0	31	0	31	39	3 788,82 €	1 084	1 078	2 422,74 €	6 211,56 €	7 088,48 €	- 876,92 €
BARSAC	68	5	2	75	85	9 166,50 €	2 117	2 120	4 731,50 €	13 898,00 €	14 935,20 €	- 1 037,20 €
BIEUJAC	1	36	1	38	33	4 644,36 €	670	662	1 497,45 €	6 141,81 €	5 437,60 €	704,21 €
BOMMES	13	1	0	14	15	1 711,08 €	519	517	1 159,97 €	2 871,05 €	2 955,68 €	- 84,63 €
BRANNENS	0	11	0	11	12	1 344,42 €	245	244	547,58 €	1 892,00 €	1 984,64 €	- 92,64 €
BUDOS	12	20	0	32	37	3 911,04 €	842	841	1 881,87 €	5 792,91 €	6 317,92 €	- 525,01 €
CASTETS ET CASTILLON	1	66	1	68	60	8 310,96 €	1 565	1 543	3 497,78 €	11 808,74 €	10 646,72 €	1 162,02 €
CAUDROT	1	1	54	56	61	6 844,32 €	1 141	1 147	2 550,14 €	9 394,46 €	9 879,52 €	- 485,06 €
COIMERES	3	50	1	54	43	6 599,88 €	1 113	1 097	2 487,56 €	9 087,44 €	7 610,40 €	1 477,04 €
FARGUES	8	72	2	82	76	10 022,04 €	1 659	1 701	3 707,87 €	13 729,91 €	12 918,08 €	811,83 €
LANGON	149	103	12	264	281	32 266,08 €	7 557	7 569	16 889,90 €	49 155,98 €	50 629,60 €	- 1 473,62 €
LEOGEATS	17	21	0	38	40	4 644,36 €	899	883	2 009,27 €	6 653,63 €	6 771,52 €	- 117,89 €
MAZERES	4	34	2	40	37	4 888,80 €	799	793	1 785,77 €	6 674,57 €	6 210,40 €	464,17 €
PIAN SUR GARONNE	0	1	47	48	48	5 866,56 €	986	979	2 203,71 €	8 070,27 €	7 945,28 €	124,99 €
PREIGNAC	67	8	0	75	90	9 166,50 €	2 215	2 233	4 950,53 €	14 117,03 €	15 787,52 €	- 1 670,49 €
PUJOLS SUR CIRON	42	2	0	44	48	5 377,68 €	912	893	2 038,32 €	7 416,00 €	7 752,64 €	- 336,64 €
ROAILLAN	6	84	1	91	114	11 122,02 €	1 821	1 798	4 069,94 €	15 191,96 €	17 689,28 €	- 2 497,32 €
SAUTERNES	36	3	0	39	36	4 766,58 €	871	856	1 946,69 €	6 713,27 €	6 231,68 €	481,59 €
SEMENS	0	0	11	11	11	1 344,42 €	226	222	505,11 €	1 849,53 €	1 815,52 €	34,01 €
ST ANDRE DU BOIS	1	0	19	20	19	2 444,40 €	445	445	994,58 €	3 438,98 €	3 273,76 €	165,22 €
ST GERMAIN DE GRAVES	0	0	3	3	2	366,66 €	155	158	346,43 €	713,09 €	593,60 €	119,49 €
ST LOUBERT	0	11	0	11	14	1 344,42 €	247	250	552,05 €	1 896,47 €	2 237,76 €	- 341,29 €
ST MACAIRE	2	4	85	91	100	11 122,02 €	2 160	2 173	4 827,60 €	15 949,62 €	16 851,52 €	- 901,90 €
ST MAIXANT	4	4	96	104	110	12 710,88 €	2 096	2 076	4 684,56 €	17 395,44 €	17 832,64 €	- 437,20 €
ST MARTIAL	0	0	10	10	9	1 222,20 €	245	248	547,58 €	1 769,78 €	1 634,08 €	135,70 €
ST MARTIN DE SESCAS	1	0	29	30	35	3 666,60 €	585	588	1 307,48 €	4 974,08 €	5 511,52 €	- 537,44 €
ST PARDON DE CONQUES	2	26	0	28	16	3 422,16 €	633	623	1 414,76 €	4 836,92 €	3 312,96 €	1 523,96 €
ST PIERRE D'AURILLAC	1	3	48	52	54	6 355,44 €	1 341	1 343	2 997,14 €	9 352,58 €	9 479,68 €	- 127,10 €
ST PIERRE DE MONS	5	41	2	48	45	5 866,56 €	1 267	1 265	2 831,75 €	8 698,31 €	8 226,40 €	471,91 €
STE CROIX DU MONT	3	3	22	28	34	3 422,16 €	876	878	1 957,86 €	5 380,02 €	6 041,28 €	- 661,26 €
STE FOY LA LONGUE	0	0	1	1	1	122,22 €	141	140	315,14 €	437,36 €	433,44 €	3,92 €
TOULENNE	25	122	6	153	135	18 699,66 €	2 896	2 862	6 472,56 €	25 172,22 €	22 589,28 €	2 582,94 €
VERDELAIS	0	5	60	65	50	7 944,30 €	1 055	1 051	2 357,93 €	10 302,23 €	8 346,24 €	1 955,99 €
TOTAL GENERAL	472	768	515	1 755	1 790	214 496,10 €	41 383	41 276	92 491,01 €	306 987,22 €	306 971,84 €	15,38 €

CDC du Sud-Gironde 2025

		Nombre élèves	Nombre habitants
BIEUJAC	6 141,81 €	38	670
BOMMES	2 871,05 €	14	519
CASTETS ET CASTILLON	11 808,74 €	68	1565
COIMERES	9 087,44 €	54	1113
FARGUES	13 729,91 €	82	1659
LANGON	49 155,98 €	264	7557
LEOGEATS	6 653,63 €	38	899
MAZERES	6 674,57 €	40	799
PIAN SUR GARONNE	8 070,27 €	48	986
ROAILLAN	15 191,96 €	91	1 821
SAUTERNES	6 713,27 €	39	871
SEMENS	1 849,53 €	11	226
ST ANDRE DU BOIS	3 438,98 €	20	445
ST GERMAIN DE GRAVES	713,09 €	3	155
ST LOUBERT	1 896,47 €	11	247
ST MACAIRE	15 949,62 €	91	2 160
ST MAIXANT	17 395,44 €	104	2 096
ST MARTIAL	1 769,78 €	10	245
ST PARDON DE CONQUES	4 836,92 €	28	633
ST PIERRE DE MONS	8 698,31 €	48	1 267
TOULENNE	25 172,22 €	153	2 896
VERDELAIS	10 302,23 €	65	1 055

TOTAL GENERAL	228 121,22 €	1 320	29 884
----------------------	---------------------	--------------	---------------

CDC du Réolais en Sud-Gironde 2025

		Nombre élèves	Nombre habitants
AUROS	6 211,56 €	31	1 084
BRANNENS	1 892,00 €	11	245
CAUDROT	9 394,46 €	56	1 141
ST MARTIN DE SESCAS	4 974,08 €	30	585
ST PIERRE D'AURILLAC	9 352,58 €	52	1 341
STE FOY LA LONGUE	437,36 €	1	141
TOTAL	32 262,04 €	181	4 537

Envoyé en préfecture le 05/03/2025

Reçu en préfecture le 05/03/2025

Publié le



ID : 033-200100998-20250303-DEL_1325_CDCP-DE



CDC Convergence Garonne 2025

		Nombre élèves	Nombre habitants
BARSAC	13 898,00 €	75	2 117
BUDOS	5 792,91 €	32	842
PREIGNAC	14 117,03 €	75	2 215
PUJOLS SUR CIRON	7 416,00 €	44	912
STE CROIX DU MONT	5 380,02 €	28	876
TOTAL	46 603,96 €	254	6 962

Envoyé en préfecture le 05/03/2025

Reçu en préfecture le 05/03/2025

Publié le



ID : 033-200100998-20250303-DEL_1325_CDCP-DE

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES	Participation totale	1er versement avril	2ème versement septembre
CONVERGENCE GARONNE	46 603,96 €	23 301,98 €	23 301,98 €
DU REOLAIS EN SUD GIRONDE	32 262,04 €	16 131,02 €	16 131,02 €
DU SUD-GIRONDE	228 121,22 €	114 060,61 €	114 060,61 €
TOTAL	306 987,22 €	153 493,61 €	153 493,61 €